

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 23 mars 2009 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waepler, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusé :**
- M. Dominique Kroug, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Horaires scolaires – IN 141 « Accueil continu des élèves »
 - 3.2 Opération « Bike to work » et promotion du vélo électrique
 - 3.3 Agenda 21 communal
 - 3.4 Piste de bicross au chemin Dottrens
 - 3.5 Cérémonie du souvenir du génocide arménien
 - 3.6 Local des jeunes – suites de la réunion du 10 mars
 - 3.7 Centre aéré de Compesières
 - 3.8 EMS intercommunal – avancement des travaux
4. Projets de délibération :
 - 4.1 D24 Vote d'un crédit complémentaire et des modalités d'amortissement du crédit du 15 décembre 2003 destiné à l'étude du projet définitif des nouvelles salles communale et de sport.
 - 4.2 D25 Vote d'un crédit d'étude destiné aux frais d'organisation d'un concours d'architecture pour le projet de construction de logements au lieu-dit « Les Saussac ».
5. Proposition de motion :
 - 5.1 Proposition de motion de MM. Berthet, Kroug et Waepler « *pour la constitution d'une fondation pour le logement à Troinex* ».
6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Date du marché campagnard
 - 6.2 Couvert du préau de l'école : suites ?
 - 6.3 Marquage routier au chemin Sous-le-Crêt
 - 6.4 Déchetterie communale : problèmes de fréquence de levées
 - 6.5 Commission des travaux : date de la prochaine séance ?

- 6.6 Vélos électriques subventionnés : inscrits au budget ?
- 6.7 Navette pour le CO Pinchat : suites ?
- 6.8 Abribus du Rondeau : subvention possible ?
- 6.9 Ecole de Troinex : bagarre entre des élèves
- 6.10 Remplacement de l'abribus de Troinex-Ville

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Le président souhaite la bienvenue et ouvre la séance. Il excuse M. Kroug avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2009

Mme Bernardet signale que le montant versé à la Thune du cœur était de Fr. 160.- et non pas 760.- comme indiqué. La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Horaires scolaires – IN 141 « Accueil continue des élèves »

M. Magnenat donne lecture d'un courrier de l'ACG au sujet de l'IN 141 qui donne plusieurs arguments en défaveur de cette initiative (problèmes de gestion de personnel entre autres).

3.2 Opération « Bike to work » et promotion du vélo électrique

M. Magnenat informe les membres du Conseil municipal que Troinex fait partie des 2 seules communes romandes (avec Morges) à s'être inscrite à l'action « Bike to work » qui aura lieu au mois de juin prochain. Cette opération consiste à encourager un maximum de pendulaires à se rendre au travail à vélo, ne serait-ce que sur une partie du trajet, pendant tout le mois de juin. Les collaborateurs de chaque entreprise s'inscrivent sous la forme d'équipes qui s'engagent à utiliser le vélo pour au moins la moitié de leurs jours de travail. Les équipes qui y parviennent participent à un tirage au sort doté de prix attractifs. Le fait que Troinex se soit inscrit en tant que commune permet à toute PME installée sur son territoire de participer à cette opération gratuitement. Une information aux entreprises et aux habitants sera faite dans l'un des prochains numéros du journal communal.

La Mairie a également réservé 10 vélos électriques pendant toute la durée de l'opération afin de permettre aux communiens qui le souhaitent de tester ce nouveau moyen de transport sur une plus longue durée que les premières présentations qui avaient été faites l'année passée.

Toujours dans le même domaine et suite à la promotion lancée dans le Flash-info de l'automne passé, la Mairie a pris la décision de subventionner l'achat de vélos électriques à hauteur de Fr. 500.- qui seront remboursés aux personnes résidentes de Troinex sur présentation de la facture d'un magasin de cycles genevois de leur choix. En effet, au vu des réponses reçues dans le cadre de la promotion de cet automne et des spécificités de chaque usager potentiel, il semble peu réalisable d'obtenir un rabais flotte sur un seul et même modèle, condition sine qua non de ce genre de pratique commerciale. Cette information sera également transmise à la population troinésienne dans un prochain numéro du journal communal.

3.3 Agenda 21 communal

M. Magnenat indique que comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, la Mairie a rencontré la semaine dernière M. François Meynard (EPFL) afin d'obtenir des conseils dans les mesures concrètes pour avancer dans le projet d'Agenda 21 communal.

Ainsi, dans un premier temps, la mairie va s'adjoindre les services d'une étudiante universitaire qui établira un inventaire des mesures déjà en place ou aisément réalisables pour aller dans le sens d'un Agenda 21 communal. Ce travail sera ensuite présenté à la commission d'urbanisme et environnement afin de déterminer quelles suites doivent être données à ce projet

3.4 Piste de bicross au chemin Dottrens

M. Magnenat informe ensuite les Conseillers municipaux que pour faire suite à une demande émanant de jeunes de la commune, un aménagement simple pour une piste de bicross va être réalisé

sur la parcelle située entre les tennis et le chemin Dottrens. Cette réalisation complétera l'offre sportive de la zone pour, espère-t-il, la plus grande satisfaction du plus grand nombre.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.5 Cérémonie du souvenir du génocide arménien

M. Meynard indique qu'une cérémonie du souvenir du génocide arménien aura lieu à Troinex le 24 avril prochain. A cette occasion un monument à la mémoire de M. Jean-Claude Vaudroz sera inauguré en présence de personnalités d'importance nationales et cantonales. Il prie les Conseillers municipaux de bien vouloir réserver cette date en attendant plus de précisions quant au déroulement de cette manifestation.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.6 Local des jeunes – suites de la réunion du 10 mars

M. Buclin informe les Conseillers municipaux que 14 jeunes, 2 parents et 4 représentants du Conseil municipal ont participé à la soirée de présentation des résultats du sondage effectué auprès des jeunes de la commune. Une discussion très constructive a eu lieu et M. Buclin s'en félicite.

3.7 Centre aéré de Compesières

M. Buclin indique que l'association du Centre Aéré de Compesières organise à nouveau l'été prochain quatre semaines d'activités de plein air et de loisirs pour les enfants de 7 à 12 ans qui sont domiciliés sur les communes de Bardonnex et de Troinex. Ce centre bénéficie de subventions communales selon les normes en vigueur. Cette année, les inscriptions seront prises à l'école de Troinex, à l'entrée de la salle de gymnastique le jeudi 23 avril de 16h30 à 18h. Une circulaire avec toutes les informations nécessaires a été distribuée ce jour aux enfants fréquentant l'école de Troinex. Détails et bulletins d'inscription sont également disponibles sur le site internet de la commune.

3.8 EMS intercommunal – avancement des travaux

M. Buclin annonce que les squatters qui occupaient le terrain ont quitté les lieux et que les travaux de démolition des bâtiments existants sont en cours.

4. Projets de délibération

4.1 D 24 Vote d'un crédit complémentaire et des modalités d'amortissement du crédit du 15 décembre 2003 destiné à l'étude du projet définitif des nouvelles salles communale et de sport.

Avant de passer au vote, M. Waefler demande des précisions concernant l'alinéa 3 « ...voire par la fortune nette. ». M. Niederhauser lui répond qu'au vu des résultats prévus cette solution ne sera pas utilisée mais qu'il s'agit d'une formule type demandée par le service de surveillance des communes. La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 24 – VOTE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE ET DES MODALITES D'AMORTISSEMENT DU CREDIT DU 15 DECEMBRE 2003 DESTINE A L'ETUDE DU PROJET DEFINITIF DES NOUVELLES SALLES COMMUNALE ET DE SPORT

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude de Fr. 1'391'180.- destiné à l'étude du projet définitif des nouvelles salle communale et salle de sport, voté par le Conseil municipal le 15 décembre 2003,

vu les dépenses effectives qui s'élèvent, selon le décompte ci-joint, à Fr. 1'408'154.95, montant auquel il faut déduire des recettes s'élevant Fr. 22'600.-, soit un montant net final de Fr. 1'385'554.95 qui figure au bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif,

étant donné que la phase « étude » de ce projet est terminée et que le crédit de construction a été voté le 19 mai 2008 par le Conseil municipal et que les travaux ont commencé en juin 2008,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (15 voix)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 16'974.95 destiné à couvrir le coût supplémentaire de la phase « étude » du projet.
2. D'amortir la dépense nette totale de Fr. 1'385'554.95 au moyen d'une seule annuité qui figurera dans le compte de fonctionnement 2008 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 0809.3310 "Bâtiments administratifs - Amortissement".
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'385'554.95 dans le compte de fonctionnement 2008 (rubrique 0809.3310) et de compenser ce supplément par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4.2 D 25 Vote d'un crédit d'étude destiné aux frais d'organisation d'un concours d'architecture pour le projet de construction de logements au lieu-dit « Les Saussac ».

M. Berthet regrette que cette délibération soit présentée en « direct » pour un sujet de cette importance et ajoute que le rapport de la commission des finances du 23 février n'est pas disponible. Il ajoute qu'à son avis il n'y a pas eu de réflexion concernant le programme, raison pour laquelle il demande le vote sur l'entrée en matière.

M. Magnenat lui répond que cette délibération est présentée ainsi car l'ensemble du Conseil municipal souhaite voir la construction rapide de logement sur la commune. Il ajoute qu'un PLQ est force sur cette parcelle et que le passage par un concours d'architecture est obligatoire. Il conclut en indiquant que la répartition du type de logement tel que proposé semble correspondre au plus près aux besoins et souhaits des habitants de la commune.

M. Meynard ajoute que le sujet du logement est une priorité et que les particularités du quartier sont actuellement étudiées par la commission d'urbanisme dans le cadre de la relance du plan directeur communal. Il ajoute qu'il n'a pas souvenir que lors de la commission des finances un membre n'ait souhaité étudier d'autres solutions que celle qui est proposée ce soir et se dit surpris par certaines attitudes.

M. Forestier souhaite connaître la chronologie prévue après le vote. M. Magnenat lui répond qu'en premier lieu le cahier des charges devra être créé et devra être validé par la commission d'urbanisme et précise qu'il y aura lieu de s'exprimer également dans ce cadre.

La parole n'étant plus demandée à ce stade, **le Président met au vote l'entrée en matière. Elle est acceptée par 13 oui et 2 non (soc.).**

M. Berthet demande alors, selon l'article 37 du règlement du Conseil municipal, le renvoi en commission. **Le Président met au vote la demande de renvoi qui est refusée par 13 non et 2 oui (soc.).**

M. Berthet demande alors la discussion immédiate. M. Meynard lui répond que les différentes propositions étudiées (3 variantes) ainsi que le procès-verbal de la séance de la commission des finances du 23 février sont en sa possession et que toutes les questions ont pu être posées à ce moment là.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 25 - VOTE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE AUX FRAIS D'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AU LIEU-DIT « LES SAUSSAC »

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les décisions des commissions d'urbanisme du 28 mai 2008 et des finances du 23 février 2009,

vu l'estimatif du coût des honoraires, des indemnités versées au jury et des frais divers pour l'organisation d'un concours d'architecture,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide par 12 oui, 2 non (Soc.) et 1 abstention (DC)

1. *D'approuver l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction de logements sur la parcelle no 10'887 située au lieu-dit « Les Saussac ».*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 410'000.- destiné à couvrir les honoraires d'architectes, les indemnités versées au jury et les frais divers, à prélever sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser et porter à l'actif du bilan de la commune de Troinex la dépense prévue dans, dans le patrimoine financier.*
4. *De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de Fr. 410'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux de construction sera voté.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

5. Proposition de motion**5.1 Proposition de motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « pour la constitution d'une fondation pour le logement à Troinex ».**

M. Berthet donne lecture de la motion (Annexe 1) et ajoute que le moment est venu pour Troinex de « professionnaliser » ce type de tâches. L'objectif de cette proposition de motion est d'optimiser la gestion du parc immobilier communal avec plus de finesse. Il propose alors le renvoi en commission des finances de cette proposition et d'organiser l'audition de Maître Jornot qui a participé à la création des statuts de la fondation du logement de la commune de Veyrier.

M. Meynard lui répond que ce sujet est discuté depuis longtemps au sein de l'Exécutif mais que la situation actuelle est toujours acceptable. Il ajoute que l'avantage d'une fondation est la dissociation des pouvoirs mais que le principal inconvénient serait une certaine forme d'autonomie qui pourrait ne pas aller forcément dans le sens des décisions et choix du Conseil municipal. M. Meynard conclut en se disant toutefois ouvert à aborder le sujet en commission.

M. Truan rejoint les propos de M. Meynard. Il avoue certaines craintes vis-à-vis des coûts d'une fondation telle que proposée et également sur une perte de contrôle du parc immobilier communal par le Conseil municipal. A son avis, cette proposition n'est pas d'actualité aujourd'hui à Troinex.

M. Berthet demande uniquement que la commission des finances auditionne certaines personnes avant une étude plus approfondie du sujet.

M. Lavorel ne voit pas à ce jour l'intérêt d'une telle fondation pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est refusée par 13 non et 2 oui (soc.).

6. Propositions individuelles et questions**6.1 Marché campagnard**

M. Matringe a constaté que le marché campagnard tombe le même jour que les caves ouvertes. M. de Montmollin, après vérification, confirme.

6.2 Couvert du préau de l'école : suites ?

Mme Bernardet se souvient que la commission et le municipal avaient voté pour la réalisation d'un auvent pour le préau de l'école et demande si les travaux sont prévus prochainement. M. Meynard lui répond que ce projet n'est pas oublié mais qu'en raison des surcoûts survenus dans le domaine de la construction ces derniers temps, il faudra réactualiser le devis et probablement le représenter à la commission des travaux.

6.3 Marquage routier au chemin Sous-le-Crêt

Mme Bernardet signale que le marquage vert à l'entrée dudit chemin est particulièrement glissant par temps de pluie. M. Magnenat lui répond que la Mairie fera procéder à un sablage afin de rendre cette band plus rugueuse.

6.4 Déchetterie communale : problèmes de fréquence de levées

Mme Bernardet a remarqué que les bennes de la déchetterie communale sont souvent pleines en début de semaine. M. Magnenat lui répond que la Mairie est consciente du problème mais que ce dernier est également lié au fait qu'une utilisation peu orthodoxe des bennes est faite durant le week-end (cartons non pliés, verre posé devant la benne,...). Il précise que le personnel de la voirie passe chaque matin pour vérifier l'état des bennes et téléphone le cas échéant au transporteur. Il faut toutefois 1 à 2 jours, dans le pire des cas, à ce dernier pour y donner suite.

6.5 Commission des travaux : date de la prochaine séance ?

Mme Bernardet constate que la commission des travaux ne s'est pas réunie depuis de nombreux mois et demande s'il n'y a pas des sujets à traiter. Le Président de ladite commission se dit ouvert à la question et étudiera avec la Mairie les sujets éventuels.

6.6 Vélos électriques subventionnés : inscrits au budget ?

M. Berthet demande si la subvention pour l'achat de vélos électriques par des communiens a été inscrite au budget et si une limite a été fixée. M. Magnenat lui répond que les demandes 2009 feront l'objet d'un crédit complémentaire et qu'aucune limite n'a été fixée pour l'instant.

6.7 Navette pour le CO Pinchat : suites ?

M. Forestier demande si la Mairie a des informations complémentaires concernant ce dossier. M. Buclin lui répond qu'une étude est en cours et précise qu'un courrier très ferme sera envoyé aux TPG et à la direction du CO afin qu'une telle situation ne puisse se reproduire à l'avenir.

6.8 Abribus du Rondeau : subvention possible ?

M. Forestier demande si la remise en état de l'abribus du Rondeau de Carouge ne pourrait pas être prise en charge par le FEC (Fonds d'équipement communal). M. Magnenat lui répond que cet édifice appartient au canton et qu'il est prévu d'être réaménagé lors que les travaux du CEVA commenceront. La commune a toutefois déjà écrit aux services de l'Etat ainsi qu'aux TPG pour que ces travaux soient entrepris dans les plus brefs délais.

6.9 Ecole : bagarre entre élèves

M. Forestier signale qu'une violente bagarre a eu lieu dernièrement à l'école de Troinex. En effet, deux enfants de 4P, très violents, ont pris à parti une autre enfant et l'ont violemment frappé durant une récréation. Il demande s'il ne serait pas possible de renforcer la surveillance. La Mairie contactera la direction de l'école afin de voir ce qui peut être entrepris.

6.10 Remplacement de l'abribus de Troinex-ville

M. Matringe demande si la Mairie a pris des dispositions pour faire remplacer l'abribus de l'arrêt « Troinex-ville ». M. Magnenat lui répond que la commune attend une offre de la SGA.

7. Huis-clos : demande de naturalisation

Le Président prie le public présent de bien vouloir quitter la salle afin que le Conseil municipal puisse se prononcer sur la demande de naturalisation de :

Mme Ana Beatriz Paes Saboia, née le 7 octobre 1976 à Brasilia, de nationalité brésilienne et domiciliée au 34 chemin Dottrens à Troinex.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la demande.

La demande est acceptée par 13 oui et 1 abstention (DC).

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45.

Le Président
M. Jean-Louis Kaiser

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Troinex, le 23 mars 2009

Motion de Messieurs

Jean Berthet, Dominique Kroug et Jean-Pierre Waefler

Pour la constitution d'une Fondation de la commune de Troinex pour le logement

Considérant :

- La prochaine extension du parc d'immeubles de la commune
- La mise en œuvre de la politique d'aménagement de la commune qui découlera du futur plan directeur communal
- La nécessité d'optimiser la gestion du parc d'immeuble en terme d'entretien et de politique des loyers
- L'augmentation de la charge de travail prévisible pour l'exécutif et l'administration communale
- La nécessité de pérenniser la maîtrise des dossiers

Le Conseil Municipal invite Mairie à :

à entamer les démarches nécessaires à la constitution d'une fondation communale pour le logement.

Jean Berthet

Dominique Kroug

Jean-Pierre Waefler